à satiété où vont les gouvernemens et les pays qui laissent grandir la démagogie ou qui aiment à la voir forte. Des hommes d'esprit et d'intelligence l'avaient prévu ; mais les peuples, et, ça et là quelques gouvernemens, avaient besoin de la dure leçon de l'adversité. Aujourd'hui, même les plus faibles et les plus craintifs sentent combien ils doivent de remercimens à la confédération germanique pour les démarches simples et modérées, par lesquelles elle s'oppose au désordre. L'expérience est faite. Nous voulons espérer qu'elle restera reconnue.

La fédération allemande est à présent un consolant spectacle pour les amis de l'ordre. Mais c'est vers le roi de Hollande, se défendant héroïquement contre des forces supérieures, que sont fixés les yeux ; c'est pour lui que battent les cœurs avec un noble orgueil. Quant à la France, il n'y a plus rien ou fort peu à en espérer ; le poison a pénétré tout son corps. Les six ou huit millions d'individus brûlant d'ambition ou dévorés de mécontentement, qui ont derrière eux d'autres millions de pauvres dont ils disposent pour quelques sous, peuvent bien s'exterminer les uns les autres, mais leur nature ne peut plus changer. Plus affligeant encore est le spectacle de l'Angleterre, qui est poussée à la fermentation, avec les énormes masses de systèmes incohérens, par un ministère à vues étroites, et qui par son explosion doit couvrir de ses débris le monde entier.

S'il était possible de s'entourer d'une muraille chinoise, on pourrait demeurer indifférent sur ce qui arrivera au dehors. Mais cela n'est pas praticable ; et puisque c'est de la France, partie endommagée de l'Europe, que le poison se répand sur les portions saines ou encore peu attaquées, les autres états doivent donc malheureusement s'occuper de la France. De là résulte forcément l'inévitable nécessité, pour la politique des autres cabinets, de s'occuper presque exclusivement des convulsions de la politique française, et tous les états de l'Europe portent plus ou moins la peine que la France seule mérite ! — Pour une phrase dont a besoin un ministre français pour se soutenir quelques jours sur l'eau, la Hollande doit déployer ses ressources extrêmes et la Belgique être ruinée ! Pour une autre phrase, le drapeau de la révolution devait tenir en émoi toute l'Italie ! Enfin pour la nécessité de prolonger un système impossible, l'Europe a dû être en armes depuis trois ans, et l'incendie révolutionnaire a pénétré dans la plupart des états, et n'a pu être éteint que dans le sang ! Les parties de l'Europe qui sont encore saines se serrent mutuellement d'une manière plus étroite que jamais ; elles se comptent et se réjouissent de leurs forces, de beaucoup supérieures à celles du principe désorganisateur. L'avenir est dans les mains de Dieu ; mais les victoires de la révolution n'ont amené que misère croissante, tandis que du triomphe de la justice résultent la sécurité de la société, le repos dont elle a joui si longtems, la garantie de la propriété et la vraie liberté, c'est-à-dire, celle qui se tient en-deça des limites de la loi.

(*Berliner Wochenblatt*)

Par un arrêté du 7 décembre dernier, le conseil de régence de la ville a autorisé l'établissement d'une école élémentaire du premier degré dans le faubourg de Clausen, et a décidé qu'il serait ouvert un concours pour la nomination de l'instituteur. Le concours sera tenu par les soins de la commission urbaine des écoles, et il aura lieu jeudi, 7 février prochain, dans une des salles de l'hôtel de régence.

Les personnes qui auraient l'intention de se présenter à ce concours, devront adresser leurs demandes appuyées d'un brevet de capacité de 3e classe, dans le courant du présent mois de janvier, au secrétaire de la commission.

Luxembourg, le 10 janvier 1833.

La commission urbaine des écoles,

SCHEFFER, président. Jos. PAQUET, secrétaire.

Vu par les bourgmestre et échevins.

Luxembourg, le 11 janvier 1833.

SCHEFFER.

ETAT-CIVIL.

Naissances: Le 3 janvier, Jean Malck et Elisabeth Brandenburger; le 4, Joséphine Clesse et Jean Schütz; le 6, François Beffort et Anne-Marie Hastert; le 8, Mathias Gebhard, Elisabeth Pfeiffer, Nicolas Schmit, Jean-Joseph Nell et Jean-Baptiste Behm; le 9, Pierre Houss.

Mariages: Le 7 janvier, Mathias Clemens, journalier, avec Catherine Müller; le 10, Jean-Pierre Lisch, cordonnier, avec Anne-Marie Bartholé.

Décès: Le 4 janvier, Monique Hoffelt, âgée de 37 ans, célibataire; le 6, Thomas Berthol, journalier, âgé de 86 ans; et Elisabeth-Uranie Leyder, âgée d'un mois; le 7, Jeanne Dauphin, âgée de 3 ans et 5 mois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AUGUSTE CLASEN, TANNEUR ET CHAMOISEUR,
FABRICANT DE GANTS A LUXEMBOURG,

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'établir une fabrique de gants de peaux de toutes sortes de couleurs et qualités, au goût le plus moderne, à l'instar de Paris et de Grenoble.

Il promet pleine satisfaction aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Luxembourg, le 4 janvier 1833. Aug. CLASEN.

AVIS. — Madame la veuve Gérard de Thierry, à Grevenmacher, cessant son auberge, vendra publiquement, jeudi 17 janvier prochain, et jours suivans, à neuf heurs du matin, tout le mobilier, consistant en literies, linges, commodes, secrétaires, tables, chaises, armoires, glaces, batterie de cuisine et toutes sortes de meubles de ménage, ainsi qu'un billard avec tout ce qui y appartient; le tout à crédit.

Grevenmacher, le 9 janvier 1833. *Le notaire* RITTER.

A LOUER un QUARTIER NON GARNI, composé de six places, au second étage, dans la maison occupée par le confiseur Crosse, place d'Armes, n° 419. S'adresser au soussigné.

Luxembourg, le 28 décembre 1832. EINSWEILER, greffier.

Lundi, 14 de ce mois, à deux heures de relevée, les héritiers de feue la veuve Stadtfeldt exposeront en vente publique les meubles et objets dépendant de cette succession.

La vente se fera en la maison mortuaire, au Paffenthal.

Luxembourg, le 11 janvier 1833. EINSWEILER, greffier.

A LOUER, pour entrer de suite en jouissance, la MAISON SONTAG, située au Paffenthal, vis-à-vis la caserne de cavalerie, avec la fontaine et gazon. S'adresser au soussigné.

Luxembourg, le 11 janvier 1833. EINSWEILER, greffier.

Zu vermiethen steht das im Pfaffenthal, gegen über der Reiter-Kaserne liegende und den Erben Sontag zugehörige Wohnhaus nebst Wasch-Brunnen und Rasen.

Miethslustige belieben sich an den Unterschriebenen zu wenden.

Luxemburg, den 11 Januar 1833. Einsweiler, Greffier.

ANNONCE. — Le jardin appartenant aux héritiers Rœser, situé à Luxembourg, au Paffenthal, n° 158, vis-à-vis la caserne de Vauban, avec maison d'habitation, cave, écurie et un lavoir, est à louer à main ferme pour 3, 6 ou 9 années.

Les amateurs sont priés de s'adresser à la maison Rœser, en cette dite ville.

Bekanntmachung. — Der, den Erben Röser von dahier zugehörige, hieselbst im Pfaffenthale N° 158, gegenüber der Vaubans-Kaserne gelegene Garten, sammt dem Wohnhause, mit Stallung, Keller und einem Wasch-Brunnen, ist, von heute ab, auf 3, 6 oder 9 Jahre aus der Hand zu vermiethen.

Miethlustige sind gebeten, sich an das Röserische Handelshaus hieselbst zu wenden.

Ein hübsch neutapezirtes, zu allerlei Handthierungen sehr geeignetes Erdgeschoß, gleich wie das erste Stockwerk des in der Philippsgasse, N° 177, gelegenen Hauses, stehen nebst Küche, Keller und Speicher, auf 3, 6, 9 Jahre zu vermiethen und alsogleich zu beziehen. Cuno, Notar.

Die seitwärts Straßen und Mamer gelegene, mit zwei Gängen versehene Gaschtmühle, steht vom künftigen ersten April an, nebst den rings herum gelegenen Gärten, Wiesen und Ackerländereien, auf ein Ziel von 3, 6 oder 9 Jahren zu verpachten.

Miethlustige belieben sich deshalb geradehin an den Eigenthümer, Hrn. Notar Cuno, N° 196, zu Lützemburg, zu wenden.

Haus zu vermiethen.

Das Haus zum burgundischen Kreuz, dahier in der Großgasse gelegen, bestehend, zu ebener Erde, in 4 Zimmern und Küche, nebst Stall für 18 Pferde, und Heuspeicher und zwei Keller; in 6 Zimmer auf jedem der beiden Stöcke, und einem geräumigen Speicher, ist auf ein oder mehre Jahre, ganz oder theilweise zu vermiethen. Der untere Stock, welcher sich, seiner Lage wegen, vorzüglich zu einem Laden eignet, wird auf Verlangen gehörig verändert und dazu eingerichtet werden.

Das Nähere erfährt man beim jetzigen Eigenthümer, Herrn Schäfer.

Oeffentliche Versteigerung.

Am Montage, 14ten Januar 1833, um neun Uhr Morgens, werden auf Anstehen des Herrn Jakob Funck, Notar in Luxemburg, durch öffentliche Versteigerung, auf Borg, folgende Mobiliar-Gegenstände versteigert werden:

Acht Pferde, worunter 3 belegte Stuten, 12 Kühe und Rinder, 10 Schweine, 50 Malter Hartfrüchte, 20 Malter Hafer, 10 Malter Erbsen, 5 Malter Bohnen, 50 Malter Kartoffeln, 2000 Fäschen, Pferdsgeschirr, ein Malbrucks- und ein anderer Wagen, Pflüge, Eggen, so wie auch mehrere Schränke, Commoden, Fässer, Bütten und sonstige Mobiliar-Gegenstände, deren Benennung zu weitläuftig wäre.

Die Versteigerung wird zu Senningen, im Hause des Verkäufers Statt haben.

Luxemburg, den 7ten Januar 1833. J. Funck.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.